



Conseil économique et social

Distr. générale
19 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'Institute of the Blessed Virgin Mary-Loreto Generalate, Maryknoll Fathers and Brothers, Maryknoll Sisters of St. Dominic, Inc. et Partnership for Global Justice, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La discrimination fondée sur le sexe risque de compromettre le potentiel transformateur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière concrète et mesurable. Les filles et les femmes sont particulièrement défavorisées dans le monde, et il est clair qu'il ne peut y avoir de développement durable sans égalité entre les sexes. Les systèmes et les infrastructures de protection sociale dans le monde ignorent et subordonnent les femmes et les filles dans leurs structures systémiques. Les femmes et les filles doivent être intégrées et représentées de sorte qu'elles soient prises en compte et que leurs besoins particuliers soient satisfaits. Il est indispensable de lutter contre ces inégalités croissantes pour préserver la dignité intrinsèque et inaliénable de tous les êtres humains. L'Organisation des Nations Unies et les États Membres doivent renforcer leurs engagements et leur action afin d'éliminer ces inégalités qui creusent l'écart entre les sexes, laissant les filles et les femmes vulnérables face à l'exclusion des systèmes de protection sociale et des services publics et à l'extrême pauvreté. Il faut passer à un modèle de développement humain intégral qui vise à combattre l'inégalité dans toutes les orientations sociales, politiques et économiques.

Les femmes sont défavorisées, surreprésentées et touchées de manière disproportionnée dans le contexte de chacun des dix-sept objectifs de développement durable. Selon les conclusions du Rapport mondial sur la protection sociale de l'Organisation internationale du Travail :

- Seulement 35 % des enfants dans le monde ont accès à une protection sociale ;
- Seulement 41 % des nouvelles mères reçoivent une prestation de maternité ;
- Les femmes effectuent 2,6 fois plus de soins et de travaux domestiques non rémunérés que les hommes ;
- Le taux d'activité des femmes en âge de travailler (de 25 à 54 ans) s'élève à 63 % contre 94 % chez leurs homologues masculins ;
- Environ 30 % des disparités de revenu sont dues à l'inégalité au sein des ménages ;
- L'écart salarial hommes-femmes dans le monde est de 23 % ;
- Trois cent trente millions de femmes et de filles vivent avec moins de 1,90 dollar par jour, soit 4,4 millions de plus que les hommes.

Pour sortir les filles et les femmes de l'extrême pauvreté et progresser dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il faut accorder une attention particulière à la protection sociale universelle et aux infrastructures durables afin que personne ne soit laissé pour compte. Comme les effets des programmes de protection sociale ne sont pas neutres du point de vue du genre, les États doivent faire en sorte que ces programmes répondent aux besoins particuliers des femmes tout au long des différents stades de leur vie, de l'enfance à la vieillesse. Les programmes devraient tenir compte du rôle tenu par les femmes en matière de soins, ainsi que des différences d'accès aux services, aux infrastructures et aux activités productives entre les hommes et les femmes. Les programmes de protection sociale devraient prendre en compte le double fardeau que les activités de soin non rémunérées et les responsabilités associées à des conditions imposent aux femmes. Ils doivent être attentifs à l'hétérogénéité des expériences des femmes et examiner l'intersectionnalité de genre, de race et de classe entre autres marqueurs d'identité.

L'application, au niveau national, de la recommandation no 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale est une mesure essentielle qui vise à faire en sorte que les gouvernements s'acquittent de leur responsabilité principale, à savoir fournir une protection sociale de base à leurs citoyens. Pour être viables, les services de protection sociale doivent être universels, inclure les femmes et les filles et assurer le respect des droits fondamentaux civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. L'accès aux soins de santé, à l'éducation et à un revenu de base est essentiel pour élever ce groupe de personnes au-dessus du seuil de pauvreté.

Les femmes doivent participer à la vie politique afin que leurs besoins spécifiques ne soient pas négligés et ignorés lorsqu'il s'agit d'adopter les politiques de protection sociale. Les réformes des systèmes de protection sociale peuvent atténuer les désavantages qui entravent l'accès des femmes et des filles à la protection sociale et contribuer à étendre la couverture à celles qui sont laissées de côté. Nous devons privilégier ces politiques de protection sociale favorables aux femmes et aux filles et nous engager à les mettre en œuvre afin de garantir la dignité de tous.

Pour que l'inclusion sociale se concrétise, il est essentiel d'accroître l'efficacité des politiques budgétaires. Dans les pays en développement, un système fiscal efficace et réformé permettra d'axer les politiques budgétaires sur la mise en œuvre de services sociaux de base, y compris les soins de santé, l'éducation et les prestations salariales, afin de venir en aide aux plus défavorisés.

Des travaux de recherche montrent que les socles de protection sociale pour tous sont financièrement et fiscalement possibles dans la plupart des pays. Pour réussir à les mettre en œuvre, la volonté politique des pays en développement d'y allouer les ressources nécessaires, dans les limites du budget, est essentielle. Comme indiqué dans le rapport intitulé « Financing the End of Extreme Poverty », publié en 2018, les pays développés reçoivent 10 fois plus d'aide par personne que les pays moins développés. Les États donateurs doivent s'engager à redistribuer leur aide et leur financement, en ciblant les pays qui en ont le plus besoin afin que les filles et les femmes soient autonomisées et protégées, au lieu d'être laissées pour compte.

Pour que tous les États Membres disposent des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la recommandation n° 202 de l'OIT, il est essentiel de réformer le système financier actuel. Ce système exacerbe les inégalités entre les sexes et menace l'inclusion sociale.

Les programmes de protection sociale doivent comprendre des mécanismes de responsabilisation et de transparence qui soient accessibles aux femmes et aux filles. Ces mécanismes, qui doivent être attentifs aux différences de pouvoir entre les sexes susceptibles de dissuader les femmes d'exprimer leurs préoccupations ou de porter plainte, assureront l'efficacité tout en prévenant la corruption et l'aggravation de l'exclusion de ce groupe. Ainsi, des relations solides et plus collaboratives entre l'État et la société pourront s'établir, ce qui permettra aux filles et aux femmes de participer et de s'exprimer sur les problèmes sociaux particuliers qui les obligent à descendre en dessous du seuil de pauvreté et les excluent de la protection sociale et de la société.

Nous recommandons aux États d'adopter les stratégies suivantes :

- Autonomiser les filles et les femmes en mettant en œuvre des socles nationaux de protection sociale, conformément à la recommandation 202 de l'Organisation internationale du Travail qui reconnaît leurs besoins particuliers, y compris les pensions de base et les allocations minimales de chômage, la couverture étant universelle pour les femmes qui effectuent des travaux précaires et informels ;

- S’engager à allouer les ressources nécessaires dans les budgets nationaux pour faire en sorte que les femmes et les filles aient un accès égal aux systèmes de protection sociale ;
- S’engager à concevoir et à mettre en place des infrastructures qui soient adaptées aux besoins particuliers des femmes et des filles ;
- Réformer l’architecture financière actuelle pour réduire les inégalités subies par les femmes et les filles et placer la dignité et la vie des personnes avant les bénéfices des entreprises ;
- Autonomiser les filles et les femmes en les faisant participer à la création et à la législation dans les sphères politiques ;
- Assurer la transparence et le sens de la responsabilité dans la mise en œuvre de la protection sociale et des ressources engagées.

Ne laisser personne de côté signifie que tout le monde doit bénéficier des avantages du développement durable. Les stratégies que nous proposons devraient permettre de lutter concrètement et efficacement contre les inégalités qui ne font que croître entre les hommes, les femmes et les filles. Nous devons travailler ensemble à l’échelle mondiale, de manière stratégique et intelligente, en faveur d’une justice universelle, afin d’éliminer les obstacles à l’inclusion sociale et de réaliser l’égalité pour les femmes et les filles.
